

**Règlement Particulier des Épreuves (RPE)**  
**Championnats Compét'Lib (Loisirs) 6x6, 4x4 mixte,**  
**4x4 masculin et 4x4 féminin**

**CDS 77 - Saison 2025/2026**



**Comité Départemental de Volley de Seine et Marne**

Gestion : [manuel.geslin@cdvb77.fr](mailto:manuel.geslin@cdvb77.fr) Présidente de la CDS : [marjorie.lecerf@cdvb77.fr](mailto:marjorie.lecerf@cdvb77.fr)

En attente de validation par le prochain BDD

**En cas de force majeure et sur décision de l'instance dirigeante du CDVolley77, le présent règlement peut être modifié ou adapté, en cours de saison, par la Commission Départementale Sportive.**

### **Préambule**

L'engagement dans un championnat loisir implique d'en respecter l'esprit : la recherche de performance et la victoire ne doivent en aucun cas primer sur l'esprit de convivialité qui doit régner entre les équipes. Nous invitons tous les joueurs et responsables d'équipe à faire de leur mieux pour que les compétitions loisir restent agréables et stimulantes pour tous.

Merci de faire en sorte que toutes les rencontres puissent se jouer sur le terrain en recherchant toutes les solutions possibles pour reporter les matchs quand une équipe est incomplète. Lorsque l'effectif de l'équipe est suffisant, l'absence du meilleur joueur ne peut être un motif valable pour reporter une rencontre.

### **Art. 1 - Généralités**

Le présent règlement s'applique à tous les championnats seniors loisir 6x6 et 4x4 organisés par la CDS de Seine et Marne.

Il vient en complément du RGES (Règlement Général des Épreuves Sportives) édité par la FFVolley en précisant certaines dispositions spécifiques à ce championnat. Le RGES reste toutefois le règlement de base de toutes compétitions fédérales qu'il est nécessaire de lire au moins une fois.

### **Art. 2 - Engagement des GSA**

L'engagement est libre et ouvert à toutes les associations sportives affiliées au CDVolley77 et aux autres associations sportives de Seine et Marne via la GSD77.

Le nombre d'équipe par GSA est illimité.

Le montant de l'engagement est mentionné dans les tarifs annuels du CDVolley77.

### **Art. 3 – Équipes et joueurs**

### **Art. 3.1 – Licences autorisées**

Seuls les licenciés **Compét'lib** des catégories masters, seniors, M21 et M18 (avec simple sur classement) sont autorisés à participer aux rencontres. Les **licenciés Sans Compétition Loisirs ne sont donc pas autorisés** à participer à ce championnat !

### **Art. 3.2 – Composition d'une équipe**

Chaque équipe se compose de 12 joueurs au maximum en 6x6 et 8 joueurs maximum en 4x4. Pour les catégories mixtes, il doit y avoir une joueuse féminine au minimum sur le terrain à chaque instant.

Les changements d'équipe durant la saison sont règlementés :

- en cas d'absence de la/des joueuse(s) féminine(s), une joueuse d'une autre équipe peut valablement participer à la rencontre, sans autre conséquence.
- en cas d'effectif incomplet, empêchant la rencontre, et seulement dans ce cas, les renforts masculins sont autorisés à la condition que le joueur n'appartienne pas à une équipe d'un niveau supérieur.
- tout renfort doit être explicitement annoncé à l'équipe adverse avant le début de la rencontre.

En cas de blessure de l'unique joueuse féminine en cours de match l'empêchant de finir la rencontre, l'équipe peut valablement poursuivre le match sans toutefois pouvoir procéder à un remplacement (fin du match à 5 joueurs en 6x6 ou à 3 joueurs en 4x4).

### **Art. 3.3 – Tenue des joueurs**

Les joueurs ont une tenue de sport ne présentant aucun danger ni pour eux ni pour les autres participants. **Les maillots numérotés** (1 à 99) ne sont pas obligatoires mais sont vivement conseillés, notamment en 6x6 pour faciliter le travail des arbitres.

En 6x6, l'éventuel libéro doit porter une tenue différente de ses coéquipiers et être facilement identifiable par l'arbitre (port d'un dossard par exemple).

## **Art. 4 – Calendrier des rencontres**

### **Art. 4.1 – Implantations initiales**

Les rencontres sont implantées en semaine, du lundi au vendredi. Le début de rencontre peut être fixé entre **20h et 21h** sans accord préalable du club adverse (**horaire VERT**). Une implantation en dehors de ces horaires reste possible mais nécessitera au préalable l'accord du club adverse.

Les calendriers des championnats loisirs sont disponibles sur l'espace fédéral du CDVolley de Seine et Marne : [http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo\\_home.php?codent=PTIDF77](http://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/vbspo_home.php?codent=PTIDF77)

### **Art. 4.2 – Demande de modification du calendrier (NOUVELLE PROCEDURE)**

Une fois le calendrier établi, les demandes de modifications d'implantation sont autorisées et gratuites.

Nous recommandons de **prendre contact avec les adversaires** avant toute demande de report afin de vous mettre d'accord sur une nouvelle implantation. Chaque saison, un annuaire avec les coordonnées des responsables d'équipes vous a été communiqué. Merci de ne pas mettre le comité dans la boucle de vos échanges !

Une fois un accord trouvé : **le club demandeur doit obligatoirement saisir une demande de modification du calendrier sur son espace club 7 jours avant la date du match prévu au calendrier.**

Si vous recevez la rencontre, vous pouvez modifier la salle et l'horaire de la rencontre, sans accord du club adverse, si elle reste le même jour **et** dans la plage horaire VERTE.

Si vous souhaitez reporter une rencontre à une horaire ROUGE ou à une nouvelle date, alors l'avis favorable du club adverse est nécessaire.

Attention toutefois, les matchs ne peuvent pas être reportés :

- au-delà de la date limite de phase RETOUR, fixée par la CDS, pour les matchs RETOUR,
- au-delà de la date limite fixée par la CDS lors d'un championnat en plusieurs phases.

#### **Art. 4.3 – Forfait avant la rencontre (24h minimum)**

En cas d'équipe incomplète avant la rencontre, entraînant le forfait de cette équipe, le responsable doit prévenir l'adversaire par mail en mettant obligatoirement en copie la CDS77, ce dès que possible et au moins 24h avant la rencontre. Dans ce cas, la CDS annulera la rencontre et enregistrera le forfait sur le serveur. Aucune feuille de match n'est nécessaire.

#### **Art. 4.4 – Forfait avant la rencontre (moins de 24h avant rencontre)**

En cas de forfait constaté le jour de la rencontre, l'équipe présente est dans l'obligation de remplir et transmettre la feuille de match en indiquant « équipe adverse absente à l'heure du match » en commentaire. Il est également responsable de la saisie des scores (3/0 - 25/0 - 25/0 - 25/0) et de l'envoi sur le serveur. La CDS statuera sur le forfait et l'enregistrera sur le serveur.

#### **Art. 4.5 – Forfait général**

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées « forfait général » :

- perte de QUATRE rencontres par forfait,
- perte de TROIS rencontres par forfait et de TROIS rencontres par pénalité,
- perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine réglementaire et appartient à la CDS.

Lorsqu'une équipe d'un club est exclue par forfait général du championnat se déroulant en rencontres « Aller » et « Retour », les points acquis ou perdus contre cette équipe, tant à l'« Aller » qu'au « Retour » sont annulés.

L'équipe déclarée forfait général, est classée dernière de sa poule.

## **Art. 5 – Organisation matérielle de la rencontre**

Le club recevant doit permettre que la rencontre se passe dans les meilleures conditions, notamment au niveau de la sécurité.

#### **Art. 5.1 – Ballon**

Le club recevant doit mettre à disposition un minimum de 12 ballons (6 par équipe). Les références conseillées sont les suivantes : MIKASA : V200W ; V300W ; MVA200 ; MVA300 - MOLTEN : V5M5000 ; V5M4500 - DECATHLON ALLSIX V900

#### **Art. 5.2 – Terrain**

Le terrain doit mesurer 9m x 18m.

La hauteur du filet est fixée à **2,35m en mixte**, à 2,24m en féminin et 2,43m en masculin.

Les lignes aux sols doivent être tracées (si la salle ne possède pas de traçage permanent alors un adhésif de 5cm de largeur devra être utilisé).

L'aire de jeu doit permettre de jouer en sécurité.

*Recul conseillé : 3m minimum autour du terrain.*

#### **Art. 5.3 – Autres équipements**

Un scoreur manuel ou électronique est nécessaire pour afficher le score pendant le match.

### **Art. 6 - Protocoles des rencontres loisirs**

#### **Art. 6.1 - Horaires**

L'horaire indiqué sur le serveur est l'horaire de début de rencontre. La salle et la FDME doivent être mises à disposition des deux équipes aux moins 30 minutes avant cet horaire.

Heure programmée de la rencontre	H
Installation du terrain et du matériel	H - 30 minutes
Remplissage de la feuille de match	H - 30 minutes
Tirage au sort	H - 14 minutes
Échauffement au filet	H - 13 minutes
Fin de l'échauffement	H - 3 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H - 3 minutes

Il est indispensable de prévoir au moins 2h de créneau après le début de la rencontre (3h conseillé).

#### **Cas particulier d'un joueur arrivant en retard :**

Si un joueur d'une équipe, qui a débuté une rencontre avec un nombre suffisant de joueurs (4 minimum en 4x4 ; 6 minimum en 6x6), arrive en retard (en cours de jeu), il peut valablement participer à la rencontre à partir du set suivant.

Sa licence sera vérifiée et ajoutée à la feuille de match entre les sets.

Ce joueur ne pourra pas intégrer une équipe complète (8 en 4x4 et 12 en 6x6) et remplacer un joueur déjà présent.

Tutoriel en ligne : <https://web.cdvb77.fr/protocole-dune-rencontre>

#### **Art. 6.2 – Feuille de match et présentation des licences (NOUVEAU)**

A partir de cette saison, **seule la feuille de match électronique (FDME) simplifiée est autorisée.**

Portail dédié à la FDME : <https://fdme.ffvolley.org>

**Important** : votre collectif doit être enregistré dans l'espace club afin de le retrouver sur la FDME. Pensez à télécharger les licences et les matchs 24h avant la rencontre.

Vérification des licences. 3 cas possibles :

- Présentation de la licence avec photo (certificat médical de simple surclassement pour les M18 si non mentionné sur la licence : le préciser en commentaire),
- Présentation listing collective sans photo + pièce d'identité (certificat médical de simple surclassement pour les M18 si non mentionné sur la licence : le préciser en commentaire),
- Pièce d'identité (certificat médical de simple surclassement pour les M18 : le préciser en commentaire) : ne pas inscrire de n° de licence et remplacer par "PI".

Une équipe est incomplète si : moins de quatre joueurs en 4x4 ou six jours en 6x6 peuvent valablement jouer. Dans ce cas le match ne peut avoir lieu et l'équipe incomplète sera déclarée forfait par la CDS77.

En cas d'impossibilité d'utiliser la FDME simplifiée, (défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique), une feuille de match papier devra être utilisée et envoyée par le club recevant 24h après la rencontre à : [manuel.geslin@cdvb77.fr](mailto:manuel.geslin@cdvb77.fr)

L'enregistrement des équipes doit être terminé **avant** l'heure de début de la rencontre.

### **Art. 6.3 - Arbitrage**

L'arbitrage est normalement assuré par le club recevant et peut être pris en charge par :

- un des joueurs de l'équipe recevante, accompagné éventuellement d'un joueur de l'équipe adverse en tant que 2<sup>ème</sup> arbitre. Les joueurs occupant le rôle d'arbitre ne peuvent en aucun cas conseiller ou coacher leur équipe tant qu'ils sont arbitres. L'arbitre peut être remplacé pour pouvoir entrer sur le terrain, même en cours de set.
- un licencié Compét'Lib, Compétition extension Volley-ball ou Encadrement « Arbitre » ou « Educateur sportif ».

Les deux équipes peuvent toutefois s'accorder sur un auto-arbitrage.

### **Art. 6.4 – En cas d'interruption de la rencontre**

S'il existe un horaire fixe de fin de créneau, l'équipe recevante doit avoir prévenu l'équipe adverse avant la rencontre (nous vous recommandons d'envoyer un mail aux adversaires quelques jours avant la rencontre). Par ailleurs, cette information doit être communiquée à la CDS en début de saison pour que cela figure dans l'annuaire des équipes.

En cas d'interruption d'une rencontre due à la fermeture de la salle avant le début du 5<sup>ème</sup> set, le score des 3 premiers sets est conservé. L'équipe menant 2-1 après ces 3 sets remporte alors le match.

Lors de la saisie des scores, on ajoute les deux sets manquants (0/25 aux perdants et 15/0 aux vainqueurs) pour donner une victoire 3 sets à 2

Si l'interruption se produit dans le 5<sup>ème</sup> set, on conserve l'écart de points et l'équipe en tête emporte le set et donc le match 3-2.

Si moins de 3 sets ont pu être joués, le club recevant sera déclaré perdant de la rencontre par pénalité.

**Exemples : match Eq. A contre Eq. B**

Cas 1 - interruption au 4<sup>ème</sup> set : **25/23 – 22/25 – 27/25 – 12/20** puis interruption => l'équipe A gagne le match sur le score de 3/2 (25/23 – 22/25 – 27/25 – 0/25 – 15/0)

Cas 2 - interruption au 5<sup>ème</sup> set : **25/23 – 22/25 – 27/25 – 10/25 – 5/8** puis interruption => l'équipe B gagne le match sur le score de 2/3 (25/23 – 22/25 – 27/25 – 10/25 – 12/15)

Cas 3 - interruption au 3<sup>ème</sup> set : **25/23 – 22/25 – 17/15** puis interruption=> l'équipe A, recevante, perd le match par pénalité 0/3 (0/25 – 0/25 – 0/25)

**Art. 6.5 – Communication des résultats et transmission de la feuille de match**

Le club recevant devra envoyer les résultats au plus tard **24h après la rencontre**. En cas de retard, il disposera de 2 jours après la relance de la CDS pour transférer la FDME sous peine de perdre la rencontre par pénalité.

Dans tous les cas, nous conseillons aux capitaines de conserver une photo des résultats.

Nous vous conseillons d'envoyer les résultats dès la fin de la rencontre.

**Art. 7 – Règles du jeu**

Les règles du jeu sont celles de la **FIVB** en vigueur (sauf cas spécifiés dans ce règlement).

Particularités du 4 contre 4 : pas de faute de position (placement libre sur le terrain). Seul l'ordre de rotation au service doit être respecté. Les 4 joueurs sont considérés comme joueurs avant. Changements de joueurs libres et limités à 4 par set.

**Art. 8 – Classement**

Matches en **3 sets gagnants de 25 pts** avec 2 pts d'écart et tie-break de 15 pts avec 2 pts d'écart.  
2 temps-mort de 30'' par set par équipe.

Les classements s'effectuent selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/1, 3/0 ou 3/2	3 points
Rencontre perdue 2/3	1 point
Rencontre perdue 1/3 ou 0/3	0 point
Rencontre perdue par pénalité ou forfait	- 1 point

En cas d'égalité de points, le classement prend en compte :  
Points / Victoires / Ratio Set / Ratio Pts

**Art. 9 – Accession**

	<b>Saison 2025/2026</b>	<b>Saison 2026/2027</b>
Loisir 4x4 Mixte	1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> de Loisir 1	Maintien en Loisir 1
	1 <sup>er</sup> de Loisir 2	Montée en Loisir 1

	6 <sup>ème</sup> , 7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> de Loisir 1	Descente en Loisir 2 ou barrage
	2 places minimum seront attribuées lors d'un tournoi de barrage organisé à la rentrée 2025/2026	

	Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
Loisir 6x6 Mixte	1 <sup>er</sup> au 5 <sup>ème</sup> de Loisir 1	Maintien en Loisir 1
	1 <sup>er</sup> de Loisir 2	Montée en Loisir 1
	6 <sup>ème</sup> , 7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> de Loisir 1	Descente en Loisir 2 ou barrage
	2 places minimum seront attribuées lors d'un tournoi de barrage organisé à la rentrée 2025/2026	

	Saison 2025/2026	Saison 2026/2027
Loisir 4x4 masculin	1 seule division	Dépendra du nombre d'équipes
Loisir 4x4 féminin	1 seule division	Dépendra du nombre d'équipes

## Art. 10 – Formules sportives

Dates : semaines débutant le lundi

### 4x4 mixte :

**Loisir 1** : une poule de 8. Championnat en matchs aller/retour

<b>ALLER</b>	13/10/2025 - 10/11/2025 - 24/11/2025 - 08/12/2025 - 05/01/2026 - 19/01/2026 - 02/02/2026
<b>RETOUR</b>	09/03/2026 - 23/03/2026 - 06/04/2026 - 04/05/2026 - 18/05/2026 - 01/06/2026 - 15/06/2026

Dernière semaine de report possible : 15/06/2026

**Loisir 2** : 1<sup>ère</sup> phase : deux poules de 10 en matchs aller. 2<sup>ème</sup> phase : quatre poules de cinq équipes en matchs aller. Places 1 à 5, 6 à 10, 11 à 15 et 16 à 20.

<b>PHASE 1</b>	13/10/2025 - 10/11/2025 - 24/11/2025 - 08/12/2025 - 05/01/2026 - 19/01/2026 - 02/02/2026 - 09/03/2026 - 23/03/2026
<b>PHASE 2</b>	06/04/2026 - 04/05/2026 - 18/05/2026 - 01/06/2026 - 15/06/2026

Dernière semaine de report possible : 15/06/2026

### 6x6 mixte :

**Loisir 1** : une poule de 8. Championnat en matchs aller/retour

<b>ALLER</b>	13/10/2025 - 10/11/2025 - 24/11/2025 - 08/12/2025 - 05/01/2026 - 19/01/2026 - 02/02/2026
<b>RETOUR</b>	09/03/2026 - 23/03/2026 - 06/04/2026 - 04/05/2026 - 18/05/2026 - 01/06/2026 - 15/06/2026

	15/06/2026
--	------------

Dernière semaine de report possible : 15/06/2026

**Loisir 2** : 1<sup>ère</sup> phase : deux poules de 7 en matchs aller. 2<sup>ème</sup> phase : deux poules de 7 équipes en matchs aller. Places 1 à 7 et 8 à 14.

<b>PHASE 1</b>	13/10/2025 - 10/11/2025 - 24/11/2025 - 08/12/2025 - 05/01/2026 - 19/01/2026 - 02/02/2026
<b>PHASE 2</b>	09/03/2026 - 23/03/2026 - 06/04/2026 - 04/05/2026 - 18/05/2026 - 01/06/2026 - 15/06/2026

Dernière semaine de report possible : 15/06/2026

#### 4x4 masculin :

1<sup>ère</sup> phase : une poule de de 10 en matchs aller. 2<sup>ème</sup> phase : deux poules de cinq en match aller : 1 à 5 et 6 à 10.

<b>PHASE 1</b>	03/11/2025 - 17/11/2025 - 01/12/2025 - 15/12/2025 - 12/01/2026 - 26/01/2026 - 09/02/2026 - 16/03/2026 - 30/03/2026
<b>PHASE 2</b>	13/04/2026 – 11/05/2026 – 25/05/2026 – 08/06/2026 – 22/06/2026

Dernière semaine de report possible 22/06/2026

#### 4x4 féminin :

Une poule de 3. Championnat en matchs aller/retour

<b>ALLER</b>	17/11/2025 - 01/12/2025 - 15/12/2025
<b>RETOUR</b>	12/01/2026 - 26/01/2026 - 09/02/2026

Dernière semaine de report possible : 08/03/2026



Rappel : une coupe départementale sera également organisée en dehors des semaines du 4x4 et 6x6 mixtes



#### Contacts :

Gestion administrative	Manuel GESLIN	<a href="mailto:manuel.geslin@cdvb77.fr">manuel.geslin@cdvb77.fr</a>
Présidente de la CDS 77	Marjorie LECERF	<a href="mailto:marjorie.lecerf@cdvb77.fr">marjorie.lecerf@cdvb77.fr</a>
CDS 77	Commission Sportive	<a href="mailto:sportive@cdvb77.fr">sportive@cdvb77.fr</a>



